



## ECOLE PROFESSIONNELLE DE THERAPIES NATURELLES

Formations conduisant à une accréditation de thérapeute professionnel

Les formations professionnelles proposées par EcoVie sont:

- Massothérapie
- Drainage lymphatique manuel
- Réflexothérapie
- Médecine académique
- Formations continues

Pour vous permettre de choisir en toute conscience votre formation (technique choisie, école, ...) ainsi que l'enseignant qui vous accompagnera durant ce temps donné, nous vous proposons pour chaque un module de formation thérapie, un week-end d'initiation où vous recevrez les bases de la technique choisie.

À l'issue de ce week-end, vous aurez toutes les informations nécessaires pour faire le bon choix. Si vous choisissez de poursuivre votre formation auprès de notre école, les heures effectuées lors du stage d'initiation seront incluses dans la durée totale de cours.

Nous vous proposons durant votre formation, un accompagnement, réalisé par notre responsable pédagogique, Cannelle Blanc, sous la forme d'entretiens personnalisés qui auront en général lieu:

- Au début de votre formation
- Avant les examens
- A tout autre moment où vous en ressentiriez le besoin

La durée de chaque formation est fixée selon les exigences des associations de reconnaissance professionnelle (ASCA, RME, ...). Elle comprend le nombre d'heures de cours et de pratique personnelle. La durée des formations est régulièrement mise à jour selon les nouvelles directives des associations professionnelles.

Nos cours se déroulent en Suisse Romande, de jour, soir ou week-end selon les demandes.

Pour se présenter aux examens, une pratique personnelle, d'une durée définie pour chaque formation, ainsi qu'une participation à 80% des heures de cours est nécessaire.

Le prix des cours comprend celui des examens. La réussite des examens vous permet d'acquérir votre titre de thérapeute agréé et de présenter votre dossier pour agrégation auprès des associations de reconnaissance professionnelle (ASCA, RME)

Si vous ne venez pas du monde médical, un acquis de formation en médecine académique (anatomie – pathologies – physiologie) de minimum 150 heures, vous est actuellement demandé pour présenter votre demande auprès des associations d'accréditations des thérapeutes professionnels.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Au plaisir de vous rencontrer

Catherine Tourinan  
Directrice